



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée de la consultation publique de la Municipalité de Sainte-Clotilde

Assemblée de consultation tenue le 19 mai 2026 à compter de 18h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, Mme Cherley Germain, Conseillère district 2, M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4, M. Jean-Claude Coallier-Coutlée, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est également présente :

Mme Natacha Jodoin, Directrice générale et greffière-trésorière
Mme Amélie A. Latulippe, Greffière adjointe

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 18h30, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte et invite la directrice générale à présenter le projet de règlement soumis à la consultation publique.

2. Consultation sur le projet de règlement

La directrice générale présente les modifications à adopter en séance publique sur les règlements d'urbanisme relativement au zonage numéro 470-04, lotissement numéro 472-04 et le plan d'urbanisme numéro 471-09.

Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions, or aucun citoyen n'est présent.

La Municipalité n'a reçu aucune question ni aucun commentaire de la part de ses citoyens à la présente séance de consultation publique, comme mentionné dans l'avis public donné sur le sujet le 6 mai 2026.

3. Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation du projet de règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 18h40.

ADOPTÉE

Guy-Julien Mayné
Maire

Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière